

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020-133

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	68
Votants	82
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 10 décembre 2020

LE 17 décembre 2020, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PARTICIPATION DU GRAND PERIGUEUX AU CAPITAL DE LA SEM POUR L'EXPLOITATION DU POLE D'ABATTAGE DE BERGERAC - MODIFICATION DU BUDGET

Jacques AUZOU, Président.
Christian LECOMTE, Secrétaire de séance

PRESENTS :

Mmes : ARNAUD, BOUCAUD, CHABREYROU, COURAULT, DOAT, DUPUY, DUVERNEUIL-MAUGUY, ESCLAFFER, FAURE, GONTHIER, KERGOAT, LABAILS, LONGUEVILLE-PATEYAS, LUMELLO, MARCHAND, MASSOUBRE-MAREILAUD, REYS, ROUX, SALINIER, SALOMON, TOURNIER.

MM. AMELIN, AUDI, BARROUX, BIDAUD, BOURGEOIS, BUFFIERE, CADET, CAREME, CHAPOUL, CIPIERRE, CURNIL, DENIS, DOBBELS, FALLOUS, FOUCHIER, GASCHARD, GEORGIADES, GUILLEMET, GUILLEMOT, JAUBERTIE, LACOSTE, LAGUIONIE, LAVITOLA, LECOMTE, LEGAY, MARC, MARSAC, MARTY, MOISSAT, MOTARD, MOTTIER, NOYER, PARVAUD, PASSERIEUX, PERPEROT, PIERRE NADAL, PROTANO, RATIER, REYNET, ROLLAND, SUDREAU, VADILLO, VIROL.

ABSENT : DUPEYRAT, SARLANDE, FRANCESINI, LANDON, LE MAO, FARGE, SERRE, BELLOTEAU, NARDOU, DELCROS, PALEM, MALLET, TALLET, DUCENE, VIROL.

POUVOIRS :

M. FARGE	Pouvoir à	Mme FAURE
Mme FRANCESINI	Pouvoir à	Mme LABAILS
Mme LANDON	Pouvoir à	M. SUDREAU
M. SERRE	Pouvoir à	Mme GONTHIER
Mme DUPEYRAT	Pouvoir à	M. SUDREAU
M. LE MAO	Pouvoir à	M. LAGUIONIE
M. BELLOTEAU	Pouvoir à	Mme BOUCAUD
Mme SARLANDE	Pouvoir à	M. GUILLEMOT
M. NARDOU	Pouvoir à	M. DOBBELS
M. DELCROS	Pouvoir à	M. VADILLO
M. PALEM	Pouvoir à	M. PASSERIEUX
M. MALLET	Pouvoir à	M. LEGAY
M. TALLET	Pouvoir à	M. LECOMTE
M. DUCENE	Pouvoir à	M. PROTANO

**OBJET : PARTICIPATION DU GRAND PERIGUEUX AU CAPITAL DE LA SEM
D'ABATTAGE DE BERGERAC - MODIFICATION DU BUDGET**

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant que par délibération unanime du Conseil communautaire du 26 septembre 2019, il a été décidé de constituer une société d'économie mixte intitulée « SEM de l'abattoir de Bergerac » (SEMAB), ainsi que la participation du Grand Périgueux au capital de cette société à hauteur de 12,5 %, soit 50 000 €.

Que la SEM en constitution a appelé les participations au capital social en fin d'année 2020. Afin que le Grand Périgueux honore sa participation il est nécessaire de modifier le budget principal en section d'investissement, de la façon suivante :

Compte 26-261 : titres de participation : + 50 000 €

Compte 16-1641 : emprunt : + 50 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver la modification du budget principal telle que définie ci-avant

Délibération publiée le	1 8 DEC. 2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 8 DEC. 2020	Périgueux, le 18 décembre 2020



Le Président
Jacques AUZOU